

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies.

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données.](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

26_POS_5 - Postulat Sébastien Pedroli et consorts - Détection précoce de la violence conjugale : et si les animaux parlaient...

Séance du Grand Conseil du mardi 10 février 2026, point 2.7 de l'ordre du jour

Texte déposé

De nombreuses recherches internationales démontrent un lien étroit entre la maltraitance envers les animaux domestiques et la violence conjugale. Ce lien est suffisamment documenté pour être qualifié dans la littérature scientifique de "*the link*"^{[[1]](#_ftn1)}.

Psychology Today ^{[[2]](#_ftn2)} conclut que la maltraitance animale constitue fréquemment une forme instrumentale de violence utilisée dans les contextes de violence domestique, servant à intimider, contrôler ou punir la victime humaine du foyer .

Une autre revue systématique (Tomlinson et al., 2022^{[[3]](#_ftn3)}) souligne que la violence envers les animaux est non seulement un indicateur de violence intrafamiliale, mais aussi un facteur aggravant qui augmente les risques pour les victimes humaines, notamment les femmes et les enfants.

Enfin, un rapport européen de 2025 rappelle que la protection des animaux de compagnie doit être intégrée aux dispositifs de lutte contre la violence domestique, car leur mise en danger constitue un obstacle majeur au départ des victimes et un signal d'alerte essentiel pour les autorités.

Aujourd'hui, dans notre canton, lorsqu'un cas de maltraitance animale est signalé ou constaté, rien n'oblige actuellement les autorités à vérifier si cette violence s'inscrit dans un contexte plus large de violence conjugale ou familiale. Il faut relever pourtant que :

- La maltraitance animale est souvent un prédicteur précoce de violence envers les partenaires ou les enfants.
- Les victimes humaines hésitent parfois à dénoncer les violences, alors que la maltraitance animale est plus facilement observable par des tiers (voisinage, vétérinaires, services communaux).
- Les forces de l'ordre disposent déjà des compétences pour effectuer ces vérifications, mais aucune procédure systématique n'est prévue.

Il est particulièrement important de détecter le plus rapidement possible des signes de violence potentielle.

Par conséquent, le soussigné demande au Conseil d'État :

1. D'étudier la possibilité d'instaurer un protocole systématique obligeant les forces de police, les vétérinaires ou toutes autres personnes en contact avec les animaux, lors de tout signalement ou constat de maltraitance envers un animal domestique, à faire vérifier par les Services compétents (Police, DGEJ...) l'existence potentielle de violences conjugales ou intrafamiliales dans le foyer concerné.
2. D'évaluer les outils nécessaires (formation, coordination avec les services sociaux, directives internes, partenariats avec vétérinaires et refuges) pour permettre une détection précoce et efficace.
3. De présenter un rapport détaillant :
 - les pratiques existantes dans d'autres cantons ou pays,
 - les bénéfices attendus en matière de prévention,
 - les implications organisationnelles et financières,
 - les recommandations pour une mise en œuvre adaptée au contexte local.

[1](#_ftnref1) <https://leb.fbi.gov/articles/featured-articles/the-link-between-animal-cruelty-and-human-violence#:~:text=Seventy%2Dfive%20percent%20of%20abused,10>

[2](#_ftnref2) <https://www.psychologytoday.com/us/blog/emotional-origins-of-violence/202512/when-harm-to-animals-becomes-an-early-warning-sign>

Conclusion

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Isabelle Freymond	IND
Yves Paccaud	SOC
Nathalie Jaccard	VER
Céline Misiego	EP
Cendrine Cachemaille	SOC
Sandra Pasquier	SOC
Yolanda Müller Chabloz	VER
Sergei Aschwanden	PLR
Valérie Zonca	VER
Jean-Louis Radice	V'L
Patricia Spack Isenrich	SOC
Séverine Graff	SOC
Claire Attinger Doepper	SOC
Felix Stürner	VER
Claude Nicole Grin	VER
Laurent Balsiger	SOC
Circé Fuchs	V'L
Martine Gerber	VER
Marc Vuilleumier	EP
Joëlle Minacci	EP
Thanh-My Tran-Nhu	SOC
Laure Jatton	SOC
Sébastien Humbert	V'L

Signataire	Parti
Sébastien Kessler	SOC
Cédric Echenard	SOC
Romain Pilloud	SOC
Julien Eggenberger	SOC
Stéphane Balet	SOC
Alexandre Rydlo	SOC
Hadrien Buclin	EP
Géraldine Dubuis	VER
Virginie Pilault	SOC

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500).

[info.grandconseil(at)vd.ch]

([javascript:linkTo_UnCryptMailto\(%27qempxs.mrjs2kverhgswimpDzh2gl%27\);](#)).

[[Visualiser sur la carte Google](#)] ([https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse](https://www.google.ch/maps/search/Place%20du%20Château%206%20Lausanne%20Suisse)).

Suivez le Grand Conseil sur les réseaux:

[**Youtube**](<https://www.youtube.com/@GrandConseilVaud>). | [**Linkedin**]

(<https://www.linkedin.com/company/grand-conseil-du-canton-de-vaud>) |

[**Whatsapp**]

(<https://www.whatsapp.com/channel/0029VbB4Fvj1yT29akpWqA2F>).